

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Je soussigné, **Monsieur Claude HÉGO**, Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (S.M.T.D.),

Vu l'article L2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Comité Syndical en date du 29 juillet 2020 portant attribution au Président du SMTD de délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédure adaptée,

Vu la consultation passée par Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique les modifications d'un dispositif sélectif place Ronde à Waziers sur le site propre aux autobus,

Vu l'envoi d'un dossier de consultation à trois sociétés, le 08 Juillet 2024, avec une date de remise des offres fixée au 17 juillet 2024 à 16 heures,

Vu l'analyse de l'unique offre reçue effectuée par le pôle travaux du SMTD, au regard des critères de jugement fixés dans le dossier de la consultation,

DECIDE d'attribuer le marché pour un montant de 4 590 € TTC, à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir, la société GTFE – 25 rue d'Arras – 62118 FAMPOUX.

Fait à Guesnain, le 18 Juillet 2024

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente,

Claudine PARNETZKI

Envoyé et reçu en préfecture le 22.07.2024

Publié sur le site le 22.07.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20240718-ARRETE_2024_14-AR

